

Toujours dans une démarche de qualité, des "paniers bio" composés de produits frais sont achetés hebdomadairement par des consommateurs partenaires de l'exploitant; tous les deux étant liés par une relation contractuelle où le prix du panier pour 3-4 personnes varie entre 12 et 15 Euros (soit 20% moins cher que dans un magasin spécialisé). Ce système d'économie solidaire est géré par les Associations Pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) qui regroupent les acheteurs. Cette structure étant encore absente en Vaucluse, vous pouvez contacter pour informations le CIVAM BIO 84 (M.I.N. 5, 84953 Cavaillon cedex, ou civambio84@wanadoo.fr) ou l'association Alliance Provence qui soutient les AMAP au 04.94.98.19.46 ou vuillon@olivades.com

On retrouve dans cette formule les avantages de la culture bio: sécurité alimentaire, diversité..... mais surtout maintien de l'activité et du revenu agricole dont le Luberon aurait terriblement besoin pour endiguer le phénomène de mitage urbain. Au vue des chiffres, il semble en prendre le bon chemin et cela ne peut être que réjouissant pour notre cadre de vie.

C.L.

*Remerciements à D. Jammes,
Chargé de mission à la Fédération
d'Agriculture Biologique PACA*



Si la planète fonctionne comme un tout vivant et compté, limité par les confins de la biosphère, alors on se trouve bien dans les conditions du jardin : un enclos autonome et fragile où chaque périmètre interfère sur l'ensemble et l'ensemble sur chacun des êtres en présence. Il reste à trouver les jardiniers.

Extrait de l'ouvrage "Le jardin planétaire"

Mai

2003

BRÈVES NOUVELLES

N°84

LUBERON NATURE

36 ans d'action au service de l'environnement



Spécial Assemblée Générale Le Luberon "Réserve de Biosphère" ou l'harmonie préservée entre l'homme et la nature.

En 1997, le territoire situé entre les Monts du Vaucluse et la vallée de la Durance était reconnu "Réserve de Biosphère" par les experts de l'Unesco. Cette reconnaissance reposait sur un constat identique à celui que nous faisons nous-mêmes au quotidien: l'existence en ces lieux d'une harmonie préservée entre l'homme et la nature.

Depuis, l'espace où nous vivons est devenu un site d'étude sur lequel se penchent des chercheurs de toutes disciplines. Comme pour les 368 autres réserves de biosphères reconnues par l'Unesco dans le monde, l'objectif de ces scientifiques est d'établir des modèles destinés à avoir valeur d'exemple pour le reste de la planète. Rien moins que cela ! De la préservation de l'eau à la valorisation des produits locaux en passant par la préservation des identités culturelles, la formation des hommes, la médiation lors de conflits entre les différents usagers du territoire, le respect de la faune et de la flore..... tout est recensé par le menu.

Le saviez-vous ? Le Luberon est devenu "un territoire d'expérimentation" grande nature, où doivent être recherchées des solutions originales de progrès économique et social non destructeur des ressources naturelles. Autrement dit, un territoire permettant un nouveau mode de développement encore appelé "développement durable". Un sujet on ne peut plus d'actualité à la veille de la première semaine de Juin que le gouvernement a choisie pour être précisément celle du développement durable.

Geneviève Dupoux-Verneuil, *La Présidente*

1

*La Présidente et les administrateurs de Luberon Nature
sont heureux de vous convier*

**le Vendredi 30 Mai 2003 à 17h15 à une
conférence-débat**
au Château de l'Environnement à Buoux

Le Luberon " Réserve de Biosphère " :



pour quoi faire ?

Avec la participation de

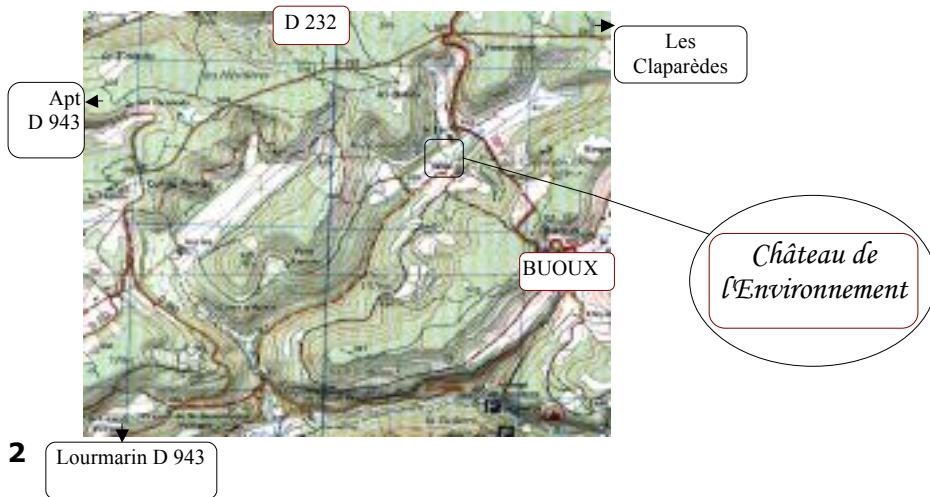
**- un représentant du programme "Man and Biosphere" (Prog.
UNESCO)**

Monsieur Pierre Frapa, Comité MAB France, Parc Naturel Régional du Luberc

- Monsieur Sébastien Giorgis, Architecte et paysagiste

- Madame Nerte Dautier, Inspecteur des sites à la DIREN

La conférence-débat sera suivie d'une collation.



Depuis plus de 20 ans, le Luberon compte quelques précurseurs en matière de "bio" qui ont débuté avec l'aide de *Nature et Progrès*, première structure à élaborer des cahiers des charges spécifiques. Au nombre de 25 en 1997, ces agriculteurs sont aujourd'hui environ 80 à exercer leur activité sur le territoire du Parc Naturel Régional (dont 15 dans les Alpes-de-Haute-Provence), soit près de 4% des actifs agricoles de cette zone — ce qui est supérieur à la moyenne régionale et nationale! Une dizaine d'exploitations sont encore en conversion au bio, opération pouvant durer jusqu'à 3 ans. Dès lors que les pratiques antérieures sont stoppées, une épuration des sols s'opère progressivement laissant ainsi la place à une agriculture biologique.

Pour conserver le signe de qualité "AB" sur les produits, des contrôles réguliers sont effectués auprès des producteurs comme des transformateurs par un des six organismes certifiés. Propriété du Ministère de l'Agriculture jusqu'en 2002, ce label est désormais géré par l'Agence Bio (agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique).

Mais si la France était considérée comme pionnière dans la filière bio, elle est actuellement devancée par ses partenaires européens l'Italie et l'Allemagne où il existe une aide au maintien de cette agriculture. A l'inverse, notre pays délaisse un peu sa politique de développement du bio au point qu'un producteur de cette filière reçoit moins de subventions que celui de l'agriculture conventionnelle. Les prix français restent donc plus élevés dans ce domaine qui demande 30% de main d'œuvre en plus pour des rendements inférieurs. A cela s'ajoute une perte récente des marchés à l'exportation en Europe pour nos fruits et légumes (marchés repris par l'Espagne et l'Italie).

La consommation d'aliments bio apparaît encore trop marginale; pour les mettre en valeur et les diffuser, la Fédération d'Agriculture Biologique, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon, a organisé des actions concrètes et sensibilisatrices:

— le *Printemps Bio*: pour sa 4^{ème} édition annuelle du 17 au 25 Mai 2003, il vise à informer les consommateurs par le biais d'animations en magasin et de dégustations de produits biologiques dans les fermes et chez les transformateurs. Citons l'exemple de Lauris où des écoliers retrouvent un menu bio une semaine par mois, de même sur les communes de La Bastidonne et de La Tour d'Aigues. (*informations sur le site www.printempsbio.com*)



⇒ Atelier supplémentaire "Transports et déplacements": Développer une réflexion dans une démarche d'aménagement du territoire, améliorer la répartition entre les divers modes de transport, réduire les nuisances des transports, réduire la consommation d'énergie et la dépendance pétrolière.

C.L.

Le point sur les SCOT et les enquêtes publiques

➤ Une récente modification de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU) indique que seules les villes de plus de 50 000 habitants sont concernées par l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Celui de la région d'Apt pourrait donc ne pas voir le jour (voir *Brèves Nouvelles* n°83).

➤ La modification du POS d'Oppède (la troisième en un an !) et celle du POS des Beaumettes ont fait l'objet d'observations sur le registre du commissaire-enquêteur de la part de Luberon Nature.

➤ Suite à une rencontre avec M. Doucende, Maire d'Apt, Luberon Nature s'est vue affirmer sa participation aux réflexions concernant l'entrée de la ville qui sera améliorée.



DIVERS

Quoi de "bio" dans le Luberon ?

"Mangeons bien, mangeons bio", telle pourrait être la devise résumant l'engouement actuel des consommateurs pour les produits issus de l'agriculture biologique. Si celle-ci prône une alimentation équilibrée et saine, elle contribue également au maintien des cycles naturels au travers de pratiques culturelles imposées aux agriculteurs adhérents:

— la rotation des cultures extensives, le recyclage des déchets organiques, l'utilisation de prédateurs naturels, l'absence de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse afin d'éviter une détérioration des sols comme de la ressource en eau et de favoriser la biodiversité;

— la conservation d'éléments paysagers et riches tels que les haies...

10



SOMMAIRE

Actualité

- Spécial Assemblée Générale: le Luberon "Réserve de Biosphère ou l'harmonie préservée entre l'homme et la nature.....1
- La prochaine conférence-débat de Luberon Nature.....2

Affaires

- La carrière de Mirabeau: une avancée très positive! ...4
- Notre lutte contre les promoteurs immobiliers se poursuit.....4
- Protégeons Sivergues!5
- Rustrel: en allant à Notre-Dame des Anges.....5
- Mitage en zone agricole à Cucuron.....6
- La circulation dans Bonnieux.....6
- L'incinérateur de la région d'Apt.....6
- Les dépôts sauvages d'ordures à Cadenet: vers une amélioration.....7

Participation à la vie locale et associative

- La Charte de l'Environnement de Vaucluse en marche.....7
- Le point sur les SCOT et les enquêtes publiques.....10

Divers

- Quoi de bio dans le Luberon ?10



B.P. 2
84121 Pertuis Cedex

B.P. 5
84401 Apt Cedex

Tél / Fax: 04.90.04.51.56

Internet: <http://luberonnature.free.fr>

Mail: luberonnature@free.fr

3



AFFAIRES

La carrière de Mirabeau: une avancée très positive !

Concernant l'action en justice que Luberon Nature avait menée avec son adhérent M. Hess à propos de la carrière de Mirabeau (au lieu-dit Le Capon), le Commissaire du Gouvernement a conclu au Tribunal Administratif de Marseille à l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant cette carrière. Il nous donne ainsi raison sur le fond en estimant notamment l'étude d'impact insuffisante au niveau du volet paysager. Celui-ci étant d'autant plus important que l'on se trouve dans un site sensible du Parc Naturel Régional.

Ces conclusions du Commissaire du Gouvernement préfigurent généralement le jugement. Mais il peut y avoir des exceptions. Nous attendons donc le prononcé de la décision du Tribunal sous quelques semaines.

C.L.

Notre lutte contre les promoteurs immobiliers se poursuit.

A Bonnieux (Quartier de la Gare): En Février 2003, Luberon Nature a engagé, en association avec Bonnieux à Tout Cœur, une requête contre l'arrêté de permis de construire obtenu par la SCI "Les Quatre Soleils" pour une résidence touristique composée de 9 bâtiments soit 27 logements

A Gordes (à l'entrée des gorges de Véroncle): Fin Avril 2003, nous avons aussi déposé une requête contre un arrêté de permis de construire déposé par la SCI "La Bastide des Chênes". Celle-ci projette l'aménagement et l'extension d'une résidence touristique de 3 bâtiments. Notre requête a été engagée en collaboration avec l'association ADSPS de Gordes.

Toujours à Gordes, le promoteur des "Mazets de Provence", projet contre lequel nous avons été en justice, a contacté Luberon Nature et se contenterait d'un projet beaucoup moins ambitieux (8 logements au lieu de 40).

G D-V.

-ment et il n'est pas certain que la création d'une charte soit directement génératrice de postes.

⇒ L'aide financière du conseil général aux associations de protection de l'environnement: *le Conseil Général donne une enveloppe qui augmente chaque année. Il y a des pourparlers pour une convention entre l'ADEME et le Conseil Général qui va se nourrir des travaux de la charte.*

⇒ Les risques de conflits d'intervention d'acteurs locaux pour un même territoire: *les partenaires représentant un même espace et un même domaine veulent être présents dans l'élaboration de la charte; il y a un risque de superposition des structures, voire d'avis divergeants pouvant nuire à leurs relations par la suite.*

⇒ La place de la charte du PNRL par rapport à la charte de l'environnement: *on va pouvoir s'appuyer sur la charte du PNRL qui est antérieure car elle possède la richesse de la pratique sur le terrain.*

⇒ L'éducation à l'environnement et le rapprochement avec la mission pédagogique de Buoux: *primordial pour faire des adultes de demain plus réceptifs aux enjeux environnementaux.*

⇒ L'opposabilité de la charte: *la charte a un objectif fédérateur plus qu'antagoniste. Elle sera un rappel des principes. Il faut rappeler que le Conseil Général n'a pas de pouvoir juridique.*

• La 2^{ème} série d'ateliers de Janvier 2003 a permis de dégager les objectifs généraux de cette Charte de l'Environnement pour chacun des thèmes:

⇒ Atelier "Forêts et espaces naturels": préserver le patrimoine naturel, gérer la fréquentation des milieux, prévenir les risques, développer la production forestière.

⇒ Atelier "Eaux et milieux aquatiques": préserver la ressource en eau, les milieux aquatiques et les zones humides, prévenir les risques, traiter efficacement les eaux usées et les boues des stations d'épuration, améliorer le rôle des acteurs.

⇒ Atelier "Espaces et territoires": maîtriser la consommation des espaces, améliorer leur qualité, protéger les paysages urbains et améliorer le périurbain, promouvoir le développement durable dans l'intercommunalité, impulser une réflexion collective sur l'intercommunalité pour dépasser la complexité des outils, concilier la dynamique agricole et la gestion de l'environnement.

Atelier "Cadre de vie": développer une approche santé publique et environnement, prévenir les risques, améliorer la gestion des déchets, développer la maîtrise de l'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, impulser une démarche de qualité environnementale.

-ner de la cohérence à leurs actions et à impulser une dynamique. Depuis Décembre 2002, Luberon Nature et d'autres acteurs publics ou privés de l'environnement sont conviés à une série de débats préparatoires pour une charte impulsée par le Conseil Général de Vaucluse.

• **Quelles actions concrètes découleront de l'élaboration de cette charte ?** : faciliter les cofinancements et la signature de conventions, l'élaboration des documents planificateurs tels que le schéma départemental et des espaces naturels, le schéma des équipements cyclables ou plan vélo.

• **Les étapes de l'élaboration:** Mme Eybalin (bureau d'études EDEN) et M. Desagher (Directeur de l'environnement et du cadre de vie) ont expliqué la méthodologie retenue étant donné la diversité des acteurs, des territoires et des thématiques:

1°) Le bureau d'études EDEN a réalisé une synthèse de l'état des connaissances qu'elle nous a présenté pour chacun des 4 thèmes et qui servira de support aux ateliers des mois prochains. A cela se rajoutent des préoccupations transversales: l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, la formation et l'emploi.

2°) La tenue d'ateliers sur ces thèmes à Agroparc et préparés par les bureaux d'études EDEN et l'Agence Paysages: il s'agit de faire le point sur l'état des connaissances de chacun et de faire des remarques au cours de réunions alliant débat démocratique et travaux des bureaux d'études.

3°) Les travaux ces derniers mois seront soumis à la signature de tous les partenaires lors de la semaine de l'environnement en Juin. Une diffusion suivra à la rentrée par l'intermédiaire d'un document à valeur éducative.

• **Questions diverses aux intervenants du Conseil Général:**

⇒ Les problèmes de communication liés à la tenue de la réunion: *tous les acteurs locaux n'ont pu être contactés compte tenu de leur diversité. Mais les personnes présentes sont invitées à faire participer d'autres partenaires.*

⇒ La participation de l'Etat dans la charte: *c'est un important partenaire puisqu'il a beaucoup de compétences dans le domaine de l'environnement au travers des DIREN, DDAF... qui ont d'ores et déjà contribué à l'élaboration des documents préparatoires aux ateliers.*

⇒ La charte: *créatrice d'emplois dans l'environnement ? : il y a beaucoup de demandeurs d'emplois dans le secteur de l'environne-*

8

Protégeons Sivergues !

"Il est des lieux où souffle encore l'esprit de ceux qui l'ont modelés. Sivergues est de ceux-là: une terre entre ciel et montagne, temple, refuge créé par la nature..." (René Bruni, Avant-propos de la "Monographie de Sivergues" de Luberon Nature)

Afin de sauvegarder cette image que reflète le patrimoine du village de Sivergues, Luberon Nature a l'intention de demander à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) l'inscription de ce site exceptionnel au titre de la protection paysagère.

Et Sivergues en a bien besoin de cette protection ! Alertée par des habitants, LN a pris connaissance de déplacements de camions chargés de pierres sèches issus des murets. Nous étions déjà intervenus sur certains cas avec succès et nous réinterviendrons encore ! Lors de la révision prochaine du PLU de Sivergues, nous demanderons au Maire que soit inscrit dans ce document d'urbanisme son patrimoine bâti, et en particulier les terrasses. Le Préfet sera également averti de cette perte qui se reproduit trop souvent dans le Luberon.

C.L.

Rustrel: en allant à Notre-Dame des Anges...

Au cours d'une visite sur le terrain, nous avons constaté une modification du tracé du chemin menant à la chapelle Notre-Dame des Anges et desservant le nouveau parcours d'aventure à proximité. Et quelle modification ! Le chemin d'origine passant devant l'ancienne forge a été clôturé et dévié au profit d'un nouveau tracé "perforant" les roches d'ocre au bulldozer. Luberon Nature étudie les raisons de cette modification qui retient toute notre attention.

C.L., G.P.

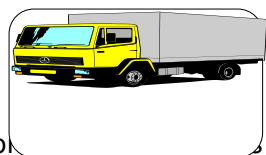


Notre-Dame des Anges

Mitage en zone agricole à Cucuron

On ne cesse de voir fleurir dans le Luberon des projets de constructions à la légalité plus ou moins douteuse et sans aucune cohérence avec le bâti existant. Le Sud Luberon n'est pas épargné: à Cucuron, une demande de permis de construire pour une habitation en zone agricole a d'abord été refusée (après avis défavorable de la DDAF, notamment pour "atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants") avant d'être acceptée quelques mois plus tard, sans modification du projet initial. Ces conditions constituent un cas de mitage manifeste sur lequel Luberon Nature souhaite intervenir en effectuant, dans un premier temps, un constat d'huissier (notamment pour le manque d'affichage réglementaire).

C.L., R.S.



La circulation dans Bonnieux

L'année dernière, le Conseil Municipal de Bonnieux avait décidé d'interdire la circulation ou du moins de limiter leur traversée de la commune. Nous nous sommes aperçus qu'aucun arrêté n'avait donné de suite concrète à cette décision. Luberon Nature demande donc un rendez-vous à Monsieur le Maire afin de lui demander de mettre en œuvre sa politique.

G.D-V.

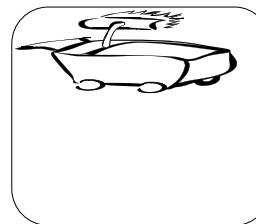
L'incinérateur du SIRTOM de la région d'Apt



Depuis l'année dernière, tous les déchets ménagers du SIRTOM de la région d'Apt sont transférés à l'incinérateur de Vedène où un quatrième four est en projet. Cette solution sera effective au moins jusqu'en 2005, date à laquelle un nouvel appel d'offres sera lancé pour une usine aptésienne d'incinération respectant les normes européennes (le projet de construction récemment proposé ayant été jugé trop coûteux). Malgré des filtres et une valorisation énergétique issue de cette activité, le principe de proximité reste "écorné". Pour l'instant, les pouvoirs publics ont décidé de raser la cheminée existante.

G.P.

Les dépôts sauvages d'ordures à Cadenet: vers une amélioration...



Monsieur le Maire de Cadenet a enfin répondu à nos courriers (voir *Brèves Nouvelles* n°83) en nous communiquant le calendrier des prochaines actions de nettoyage sur sa commune dont une demi-journée a été spécialement consacrée à cela le 22 Mars dernier. Nous avons été impressionnés par sa bonne organisation mais désolés de voir l'inertie presque totale de la population devant les efforts de son premier magistrat. Certes il aurait bien fallu la journée entière pour en venir à bout.

D'autre part, nous avons rencontré nombre de petits tumulus caillouteux dissimulant hypocritement des amas de plastiques et de ferrailles pouvant occasionner des blessures aux promeneurs des environs du camping. Il serait indispensable que la Mairie les évacue au plus tôt afin d'éviter des accidents et qu'une réglementation fasse obligation, pour les agriculteurs et les entrepreneurs, d'évacuer leurs déchets vers la déchetterie de Lauris.

J.VDS.



PARTICIPATION A LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

La Charte de l'Environnement du Vaucluse en marche

"Mettre en synergie et valoriser au mieux les moyens d'organismes qui veillent à la bonne conservation de notre patrimoine naturel ou à l'amélioration du cadre de vie des vauclusiens." (Claude Haut, Président du Conseil Général de Vaucluse)

La Charte de l'Environnement: une initiative du Département en direction des forces vives de celui-ci et dans une perspective de développement durable. Elle ambitionne de devenir un document d'objectifs commun à tout ceux qui voudront y participer (associations, élus, collectivités territoriales, éducateurs...). Elle contribuera à coordonner les différents partenaires-acteurs, à don-

